

Vincent LEPINAY  
Bruno TRICOT  
Laure BEAUMANOIR  
Sandrine TEXIER  
Jean-Christophe LE NY  
Commissaires aux comptes

## **ADSPV**

Siège social : 6 rue du Mée  
35500 VITRE

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2019

Vincent LEPINAY  
Bruno TRICOT  
Laure BEAUMANOIR  
Sandrine TEXIER  
Jean-Christophe LE NY  
Commissaires aux comptes

**ADSPV**  
Siège social : 6 rue du Mée  
35500 VITRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2019

A l'assemblée générale des membres de l'association ADSPV,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADSPV relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADSPV à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et

dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.



Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RENNES, le 8 juillet 2020

Pour **@expert audit**

Commissaire aux comptes

A blue ink signature consisting of several intersecting and looping lines, appearing to form initials or a name.

**Jean-Christophe LE NY**

A blue ink signature consisting of several intersecting and looping lines, appearing to form initials or a name.

**Laure BEAUMANOIR**



## **ADSPV**

**Siège social : 6 rue du Mée  
35500 VITRE**

### **DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES** **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## ADSPV

Siège social : 6 rue du Mée  
35500 VITRE

### DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



## **ADSPV**

Siège social : 6 rue du Mée  
35500 VITRE

### **COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2019

## BILAN

Exercice 2019 - SSIAD - ESA - Bistrot Mémoire - Soutien Psy

Actif						
	Exercice 2019		Exercice 2018			
	Brut	Amortissements	Net	Net	Ecart	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Installations techniques, Matériaux et Outilsages						
Terrains						
Constructions						
Autres immobilisations corporelles	10 510	8 831	1 679	4 287	-2 608	-60,83%
Immobilisations en cours	75 253	47 005	28 248	15 066	13 183	87,50%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>98 109</b>	<b>60 896</b>	<b>37 213</b>	<b>28 337</b>	<b>8 877</b>	<b>31,33%</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
STOCK						
AVANCES & ACPTES VERSES S/COMMANDANDES						
CREANCES						
Organismes payeurs						
Usagers						
Autres	47 265		47 265	38 916	8 348	21,45%
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
DISPONIBILITÉS						
Valeurs mobilières de placement	83 082		83 082		83 082	100,00%
Disponibilités						
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE						
Charges constatées d'avance	294 255		294 255	347 100	-52 845	-15,22%
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>429 343</b>	<b>0</b>	<b>429 343</b>	<b>387 971</b>	<b>41 372</b>	<b>3,12 €</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>						
COMPTES DE REGULARISATION						
Comptes de régularisation						
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISAT.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total Général	527 452	60 896	466 556	416 308	50 248	12,07%



## BILAN

Exercice 2019 - SSIAD - ESA - Bistrot Mémoire - Soutien Psy

Passif				
	Exercice 2019	Exercice 2018	Ecart 2019 / 2018	%
<b>FONDS PROPRES</b>				
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE <i>Fonds associatif sans droit de reprise</i>	5 010	5 010	0 0	0,00% 0,00%
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
ECART DE REEVALUATION				
RESERVES				
Autres réserves	145 833	144 997	836	0,58%
Réserves affectées à l'investissement	102 486	102 486	0	
REPORT A NOUVEAU				
Report à nouveau	-27 575	9 836	-37 411	-380,35%
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Résultat de l'exercice	44 573	-36 575	81 148	-221,87%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT <i>Subvention d'investissement - résultat</i>				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
COMPTES DE LAISON <i>Compte de liaison</i>				
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>270 327</b>	<b>225 754</b>	<b>44 573</b>	<b>19,74%</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES <i>Provisions pour risques</i>				
PROVISIONS POUR CHARGES <i>Provisions pour charges</i>			0	0,00%
<b>TOTAL PROVIS. Pour RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>DETTES</b>				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
AVANCES				
FOURNISSEURS				
Fournisseurs <i>Fournisseur immob</i>	66 726	57 309	9 417	16,43%
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
Dettes fiscales et sociales	129 503	133 245	-3 742	-2,81%
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
DISPONIBILITES				
Disponibilités				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>196 229</b>	<b>190 554</b>	<b>5 676</b>	<b>2,98%</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Total Général	466 556	416 308	50 248	12,07%

COMPTE DE RESULTAT - SSIAD - ESA - Bistrot Mémoire - Soutien Psy (Synthétisé)

Exercice 2019

	ESA	SSIAD	Bistrot Mémoire	Soutien psy	Cumul Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Autres produits d'activités annexes			269		269	1 084
Prestations de services	174 674	1 042 787			1 217 461	1 190 649
Production stockée						
Production immobilisée						
Subvention d'exploitation			16 750	16 750	33 500	11 023
Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 343	9 524			10 867	15 678
Collectes					0	
Contributions volontaires - Cotisations	9	101			110	135
Autres produits		0			0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>176 025</b>	<b>1 052 412</b>	<b>17 019</b>	<b>16 750</b>	<b>1 262 207</b>	<b>1 218 569</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 724	8 336	45	198	11 303	9 881
Achats	2 724	8 336	45	198	11 303	9 881
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	48 293	272 941	16 713	12 966	350 914	343 964
Impôts, taxes et versements assimilés	7 721	44 041	0	0	51 762	50 082
Salaires et traitements	81 346	507 443	0	0	588 789	595 584
Charges sociales	28 558	174 673	207	0	203 438	243 051
Dotations aux amortissements sur immobilisations	981	10 661	0	586	12 227	12 809
6811000 Dotations aux amortissements	981	10 661		586	12 227	12 809
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS (II)</b>	<b>169 622</b>	<b>1 018 096</b>	<b>16 966</b>	<b>13 750</b>	<b>1 218 434</b>	<b>1 255 371</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>6 403</b>	<b>34 317</b>	<b>53</b>	<b>3 000</b>	<b>43 773</b>	<b>-36 802</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Excédent attribué ou déficit transféré						
<b>TOTAL III</b>						0
Déficit supporté ou excédent transféré						
<b>TOTAL IV</b>						0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	79	842	150	0	1 071	1 307
Produits des autres immo financières	79	842	150		1 071	1 307
Autres intérêts et produits assimilés	0	0			0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges financières					0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0			0	0
7670000 Produits nets sur cession de VMP					0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>79</b>	<b>842</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>1 071</b>	<b>1 307</b>
CHARGES FINANCIERES	0	0			0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions					0	
Intérêts et charges assimilées (5)	0	0			0	0
Défauts négatifs de change					0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>79</b>	<b>842</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>1 071</b>	<b>1 307</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+II+III-IV+V+VI)</b>	<b>6 482</b>	<b>35 159</b>	<b>203</b>	<b>3 000</b>	<b>44 844</b>	<b>-35 495</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Sur opérations de gestion	3	17			20	1
Sur opérations en capital					0	
Reprises sur provisions et transfert de charges					0	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>1</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES					0	
Sur opérations de gestion	0	2			2	1 080
Sur opérations en capital					0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		133			133	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>1 080</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3</b>	<b>-118</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-115</b>	<b>-1 080</b>
Impôts sur les bénéfices	13	143			156	
<b>TOTAL (IX)</b>	<b>13</b>	<b>143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>156</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>176 108</b>	<b>1 053 271</b>	<b>17 169</b>	<b>16 750</b>	<b>1 263 298</b>	<b>1 219 876</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>169 635</b>	<b>1 018 374</b>	<b>16 966</b>	<b>13 750</b>	<b>1 218 725</b>	<b>1 256 451</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 473</b>	<b>34 897</b>	<b>203</b>	<b>3 000</b>	<b>44 573</b>	<b>-36 575</b>

## ANNEXE Exercice 2019

## ANNEXE DES COMPTES 2019

### FAIT CARACTERISTIQUE

La dotation globale de soins allouée au service de soins infirmiers à domicile de Vitré au titre de l'année 2019 s'élève à 1 217 461.24 €.

L'ADSPV gère :

- **Un SSIAD** (Service de soins infirmiers à domicile) de 75 places (+ de 60 ans) et 5 places personnes handicapées (-60 ans)
- **Une ESA** (Equipe spécialisée Alzheimer) depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012 avec une capacité de 10 places. Par arrêté signé le 5 juillet 2019, il a été attribué une place supplémentaire à l'Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile avec élargissement de sa zone d'intervention. Cette autorisation a été délivrée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour la somme de 11 250 € concernant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2019. En conclusion, l'ESA a une capacité de 11 places.
- **Le Bistrot Mémoire du Pays de Vitré** est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> février 2007. C'est un lieu « hors-institution » de rencontres, d'échanges et de ressources réunissant aidants (familiaux et professionnels), malades et intervenants invités professionnels accueillis par une équipe formée à l'écoute (psychologue et bénévoles). Il a pour objectif de prévenir de l'isolement et des risques d'épuisement par le maintien des relations (à domicile ou en institution) et le soutien des projets de vie.

Le Bistrot Mémoire s'adresse aux personnes présentant des troubles de la mémoire (Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés), à leur(s) proche(s) (conjoint, enfant, ami), aux professionnels (aidants) et aux personnes se sentant concernées par le thème, stagiaires et professionnels. Après Le Bistrot mémoire dispose de 4 lieux pour ces rencontres : Vitré après-midi, Vitré en soirée, Louvigné de Bais et Marpiré.

Au cours de cette année 2019, le Bistrot Mémoire a mis en place une action « Coline ». Le projet d'expérimentation Coline, porté par l'Union des Bistrot Mémoire et mis en œuvre localement par les Bistrot mémoire, vise le développement d'actions qui participent à créer un environnement bienveillant et inclusif à l'égard des personnes atteintes d'une maladie neuroévolutive et leurs aidants.

A partir du recueil des difficultés rencontrées par des personnes directement concernées par la maladie, les actions élaborées contribuent à améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées désorientées par les différents services de proximité (banques, commerces, cinémas, clubs de sport...) et par les habitants, tout en agissant sur les différents freins rencontrés, (mobilité etc.).

- **Un Soutien Psychologique** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce projet est intitulé : « accueil, écoute et soutien de la personne âgée fragilisée à domicile par l'intervention d'une psychologue ». Le soutien psychologique aux personnes âgées fragilisées permet de les aider à surmonter un événement ou une période difficile et d'éviter de dégrader leur santé. Cet accompagnement a pour objectif de diminuer la souffrance émotionnelle, améliorer la santé physique pour une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées et leur famille sur un territoire rural.

Début 2019, l'association a aménagé 3 nouveaux bureaux. La dépense engagée pour ces bureaux s'élève à :

- Agencement et aménagement des bureaux	16 609.12 €
- Mobilier (bureau et caisson)	665.28 €

#### **Evènements postérieurs à la clôture :**

Impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire liée au Covid-19 a un impact significatif sur son activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'association n'a pas été contrainte de fermer son établissement. Elle n'a pas eu recours au chômage partiel mais elle a eu recours, partiellement, au télétravail pour tout le personnel administratif.

L'association a d'ores-et-déjà eu connaissance d'un maintien de la totalité de sa dotation pour l'exercice 2020 bien que les soins infirmiers réalisés du 12 mars au 10 juin 2020 par les infirmiers et infirmières peuvent être facturés directement par ceux-ci à l'Assurance Maladie et seront financés en sus de la dotation globale des SSIAD, compte tenu du caractère exceptionnel de leur intensité. Mais il est encore difficile d'estimer les impacts que pourra avoir cette crise sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que sur le résultat de l'année en cours. Le résultat sera impacté par l'achat de fournitures de protections et de désinfectants pour prévenir la propagation du covid-19. A ce jour le montant de ces achats s'élève à 3 658.57 €.

L'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

#### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

---

#### **Association de Développement Sanitaire du Pays de Vitré**

Service de Soins Infirmiers A Domicile - Equipe Spécialisée Alzheimer - Bistrot Mémoire  
6 rue du Mée  
35500 VITRE

02 99 75 84 13  
02 99 74 29 03  
mail@adspv.fr



**ADSPV**

ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT  
SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ

SSIAD | ESA | BISTROT MÉMOIRE

Réseau UNA

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret du 29/11/83, ainsi que du règlement CRC 99.01 du 18 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'application des règlements comptables CRC n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2002-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas entraîné d'impact sur les comptes de l'association.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation et conformément aux normes professionnelles.

L'association n'a pas isolé de composants.

### CHARGES A PAYER

#### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs, factures non parvenues	65 469.34 €
Fournisseurs d'immobilisation	0.00 €

#### Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	156.65 €
Personnel charges à payer	1 201.10 €
Dettes provisionnées pour congés payés	52 525.21 €
Dettes indemnités kilométriques	6 982.82 €
Charges sociales sur personnel à payer	456.33 €
Charges sociales sur congés à payer	17 858.57 €
Autres charges sociales à payer	37 358.99 €
Charges fiscales sur congés à payer	3 414.14 €
Charges fiscales sur personnel à payer	71.69 €
Autres charges fiscales à payer	9 477.65 €
	129 503.15 €

---

#### Association de Développement Sanitaire du Pays de Vitré

Service de Soins Infirmiers A Domicile - Equipe Spécialisée Alzheimer - Bistrot Mémoire  
6 rue du Mée  
35500 VITRE

02 99 75 84 13  
02 99 74 29 03  
mail@adspv.fr

L'ADSPV gère les charges de personnel du Bistrot Mémoire et du Soutien Psy (rémunération de la psychologue). Ces charges sont refacturées au Bistrot Mémoire et au Soutien Psy, il n'y a donc aucune incidence sur le compte de résultat de l'ADSPV. La créance sur le Bistrot Mémoire est de 1 233.07 € au 31 décembre 2019 et le SSIAD-ESA doit 2 125.62 € au Soutien Psy.

### PRODUITS A RECEVOIR

#### *Autres créances*

Produits à recevoir – organisme social	9 704.92 €
Produits à recevoir – Etat	€
<hr/>	
	9 704.92 €

### CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

#### *Charges / Produits d'exploitation*

Charges constatées d'avance	4 166.31 €
-----------------------------	------------

**ADSPV**ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT  
SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ

SSIAD | ESA | BISTROT MÉMOIRE

Réseau UNA

**IMMOBILISATIONS**

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
concession, droit similaire, brevet	9 435,00	310,80		9 745,80
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 435,00</b>	<b>310,80</b>	<b>0,00</b>	<b>9 745,80</b>

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10 987,56		477,36	10 510,20
INTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENT	16 110,89	16 609,12		32 720,01
MATERIEL DE BUREAU	24 402,49	3 651,72		28 054,21
MOBILIER DE BUREAU	13 813,44	665,28		14 478,72
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION	0,00			0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>65 314,38</b>	<b>20 926,12</b>	<b>477,36</b>	<b>85 763,14</b>

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
Dépôt et cautionnement	2 600,00			2 600,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 600,00</b>

Total Actif immobilisé brut	77 349,38	21 236,92	477,36	98 108,94
-----------------------------	-----------	-----------	--------	-----------

Libellé	Début exerc.	Dotations	Sorties	Fin exerc.
AMORT.CONCESSION, DROIT SIMILAIRE, BREVET	3 051,65	2 008,77		5 060,42
AMORT.INTALLATIONS TECHNIQUES	6 700,09	2 475,20	344,54	8 830,75
AMORT.AMENAGEMENTS	5 760,77	3 101,30		8 862,07
AMORT.MATERIEL BUREAU	20 001,27	4 480,69		24 481,96
AMORT.MOBILIER BUREAU	13 499,03	161,49		13 660,52
<b>Amortissements immobilisations</b>	<b>49 012,81</b>	<b>12 227,45</b>	<b>344,54</b>	<b>60 895,72</b>

**ETAT DES CREANCES ET DETTES**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances	47 264,68	47 264,68	

**ADSPV**ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT  
SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ

SSIAD | ESA | BISTROT MÉMOIRE

Réseau UNA

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts	0,00		
Dettes financières diverses	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	66 726,03	66 726,03	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 539,67	116 539,67	
Dettes fiscales	12 963,48	12 963,48	
Autres dettes	0,00		
Produits constatés d'avance	0,00		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>196 229,18</b>	<b>196 229,18</b>	<b>0,00</b>

**Association de Développement Sanitaire du Pays de Vitré****Service de Soins Infirmiers A Domicile - Equipe Spécialisée Alzheimer - Bistrot Mémoire**  
6 rue du Mée  
35500 VITRE 02 99 75 84 13  
 02 99 74 29 03  
 mail@adspv.fr